

01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

-

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 septembre 2024**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Michel Bernard (Saint-Cyprien)
Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)
Jacques Audet (suppléant Saint-Camille)
Laurier Poulin (suppléant Saint-Benjamin)
Alexandra Fontaine (suppléante Saint-Luc)

Luce Bisson (Sainte-Sabine) arrivée à 19h08

Et sont absents à cette séance:

Rachel Goupil (Saint-Camille)
Céline Veilleux (Saint-Benjamin)
Serge Plante (Saint-Luc)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2024-09-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2024**
 - 03.01 - Suivi au procès-verbal**
- 04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**
 - 04.01 - Administration**
 - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
 - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
 - 04.01.03 - Dépôt du bilan 2024 et du plan d'action 2025-2026**
 - 04.01.04 - Mise à jour de la politique de harcèlement au travail**
 - 04.02 - Ressources humaines**
 - 04.02.01 - Nomination - conseiller en changements climatiques**
 - 04.02.02 - Départ à la retraite - Louise Gagnon**
 - 04.03 - Législation**
 - 04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 04.04.01 - Informations de la directrice générale**
- 05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 06.01 - Intervention du préfet**
 - 06.02 - Intervention des membres des comités**
- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 07.01 - Projets locaux**
 - 07.01.01 - Jardinières suspendues pour embellir Saint-Benjamin - municipalité de Saint-Benjamin**
 - 07.01.02 - Augmentation du montant demandé pour le centre d'activités extérieur - municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**
 - 07.01.03 - Déménagement de la salle d'entraînement - municipalité de Sainte-Aurélie**
 - 07.01.04 - Modernisation et sécurisation du centre municipal des loisirs - municipalité de Saint-Zacharie**
 - 07.01.05 - Mise aux normes de l'éclairage des terrains de tennis et de balle-molle - municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**
 - 07.01.06 - Garderie communautaire - municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**

07.01.07 - Un abri pour tous - municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

07.01.08 - Un chalet des loisirs plus vivant que jamais - municipalité de Saint-Magloire

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

08.01 - Entrée en vigueur du règlement 149-24 : adoption du document sur la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme

08.02 - Émission d'un certificat de conformité : Règlement no. 07-2024 de la municipalité de Saint-Prosper

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

12 - DEMANDE DON / COMMANDITE

12.01 - Jeux du Québec 2027 - achat d'une demi-page publicitaire dans le journal L'Éclaireur Progrès

13 - DEMANDE D'APPUI

14 - CORRESPONDANCE

15 - DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-09-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2024 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03.01 Suivi au procès-verbal

-

Point d'information.

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 Administration

-

04.01.01 Liste des comptes à payer

-

2024-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 457 531,48\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 État des encaissements et déboursés

-

État transmis avec l'avis de convocation.

04.01.03 Dépôt du bilan 2024 et du plan d'action 2025-2026

-

Dépôt du document

2024-09-04

04.01.04 Mise à jour de la politique de harcèlement au travail

-

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les normes du travail, la MRC des Etchemins est dans l'obligation de mettre à jour la Politique de harcèlement au travail, et ce, avant le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de cette politique a été présentée aux membres du Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du Comité de travail du 4 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER,
ET RÉSOLU

D'adopter la Politique de harcèlement au travail mise à jour de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 Ressources humaines

-

04.02.01 Nomination - conseiller en changements climatiques

-

2024-09-05

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste de conseiller en changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE madame Pauline Marquer a déposé sa candidature pour le poste précité;

CONSIDÉRANT QU'elle possède toutes les qualifications requises;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe ont recommandé sa nomination pour le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent la nomination de madame Pauline Marquer au poste de conseillère en changements climatiques.

QUE madame Pauline Marquer débutera l'emploi à son nouveau poste de conseillère en changements climatiques le 30 septembre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-09-06

04.02.02 Départ à la retraite - Louise Gagnon

-

CONSIDÉRANT la décision de madame Louise Gagnon, technicienne en évaluation - bureautique de la MRC des Etchemins, de quitter son poste pour un départ à la retraite en date du 13 août 2024;

CONSIDÉRANT son départ annoncé le 1^{er} novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU

D'accepter le départ à la retraite de madame Louise Gagnon et de la remercier pour ses bons services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 Législation

-

Aucun point

04.04 DIRECTION GÉNÉRALE

-

04.04.01 Informations de la directrice générale

-

La directrice générale transmet de l'information au sujet de la journée mondiale du suicide qui avait lieu le 10 septembre 2024

aux élus et remet à tous de la documentation fournie par le CISSS-CA en lien avec cette journée.

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun point

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 Intervention du préfet

-

Monsieur Camil Turmel a participé à plusieurs rencontres:

- Rendez-vous du président de la FQM à St-Georges
- Rencontre du Centre Universitaire de Bellechasse-Etchemins
- CA
- Lancement du Projet Signature
- CADMS

06.02 Intervention des membres des comités

-

Monsieur Daniel Thibault: Comité de gestion des matières résiduelles

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Dépôt du tableau de reddition 2020-2024

Dépôt du compte-rendu du Comité technique sur la ruralité du 9 septembre 2024

07.01 Projets locaux

-

2024-09-07

07.01.01 Jardinières suspendues pour embellir Saint-Benjamin - municipalité de Saint-Benjamin

-

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Jardinières suspendues pour embellir la municipalité de Saint-Benjamin » déposé par la municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 858.68 \$

Coût du projet : 1 073.53 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Saint-Benjamin.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-09-08 07.01.02 Augmentation du montant demandé pour le centre
- d'activités extérieur - municipalité de Sainte-Rose-
 de-Watford**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Centre d'activités extérieur » déposé par la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 20 853.42 \$

Coût du projet : 154 816.78 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-09-09 07.01.03 Déménagement de la salle d'entraînement -
- municipalité de Sainte-Aurélie**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Déménagement de la salle d'entraînement » déposé par la municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 31 035.09 \$

Coût du projet : 45 000.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2023-2024 disponibles pour la municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-09-10 07.01.04 Modernisation et sécurisation du centre municipal
- des loisirs - municipalité de Saint-Zacharie**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Modernisation et sécurisation du centre municipal des loisirs » déposé par la municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 27 840.00 \$

Coût du projet : 34 800.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2023-2024 disponibles pour la municipalité de Saint-Zacharie.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-09-11 07.01.05 Mise aux normes de l'éclairage des terrains de
- tennis et de balle-molle - municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Mise aux normes de l'éclairage des terrains de tennis et de balle-molle » déposé par la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 30 683.00 \$

Coût du projet : 98 571.53 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-09-12 07.01.06 Garderie communautaire - municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUYDA DEBLOIS, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN, ET RÉSOLU

QUE le projet « Garderie communautaire » déposé par la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 31 507.00 \$

Coût du projet : 41 030.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2023-2024 disponibles pour la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-09-13 07.01.07 Un abri pour tous - municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Un abri pour tous » déposé par la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 32 105.72 \$

Coût du projet : 42 290.39 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-09-14

**07.01.08 Un chalet des loisirs plus vivant que jamais -
- municipalité de Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LAURIER POULIN, MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Un chalet des loisirs plus vivant que jamais » déposé par la municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 116 768.56 \$

Coût du projet : 156 768.76 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2021-2022-2023 disponibles pour la municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
/ URBANISME / ÉVALUATION**

08.01 Entrée en vigueur du règlement 149-24 : adoption du document sur la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme

2024-09-15

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SADR;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 12 juin 2024, le règlement 149-24 modifiant le SADR et visant à réviser les normes encadrant l'implantation d'éoliennes commerciales sur le territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 149-24 est entré en vigueur le 2 août 2024, suivant un avis favorable notifié par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit adopter, en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.11.4 LAU, un document sur la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme des municipalités visées pour tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 149-24 modifiant le SADR;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE
BISSON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme des municipalités visées pour tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 149-24 modifiant le SADR;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-09-16

08.02 Émission d'un certificat de conformité : Règlement no. 07-2024 de la municipalité de Saint-Prosper

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté, le 3 septembre 2024, le règlement numéro 07-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage de façon à procéder à la modification de deux zones habitation et l'ajout de deux autres zones habitation du secteur de la 29^e rue;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 07-2024 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prospér est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun dossier

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

Aucun dossier

12 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2024-09-17

12.01 Jeux du Québec 2027 - achat d'une demi-page publicitaire dans le journal L'Éclaireur Progrès

CONSIDÉRANT QUE la Ville de St-Georges est en lice pour accueillir les Jeux du Québec en 2027, un événement prestigieux qui favoriserait le développement régional, l'activité économique et la promotion du sport chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des Jeux du Québec représente une opportunité significative pour accroître la visibilité de notre région, stimuler l'engagement communautaire, renforcer les infrastructures locales en plus d'occasionner des retombées économiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite soutenir cette initiative par le biais de publicité afin de promouvoir la candidature de la Ville de St-Georges et encourager l'adhésion de la communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif pour l'achat d'une demi-page publicitaire dans le journal L'Éclaireur Progrès;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET,
SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins
autorisent l'achat d'une demi-page publicitaire dans le journal
L'Éclaireur Progrès au montant de 789.00\$, en vue de soutenir la
candidature de St-Georges en tant que ville hôte des Jeux du
Québec 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - DEMANDE D'APPUI

Aucune demande

14 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

15 - DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-09-18

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE